

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 17.12.18 - N°28 / 2018

Présidence	Daniel Terrapon
Secrétaire	Martine Duc
Responsable administrative	Brigitte Eltschinger
Responsable technique	Norbert Carrel
Lieu	Salle polyvalente
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	21:40

Scrutateurs : M. Laurent Waeber
M. Gianmarco Mariotti

Présence : 55 citoyennes et citoyens

Excusés : Mmes Beatrix Guillet, conseillère communale, Aline Hirt, Eléonore Hirt, Mathilde Alt.
MM. René Jenny, Jean-Marie Hirt, Claude Baechler, Fabien Alt, Thibaud Alt, Benoît Alt.

Invités : M. Serge Gumy, rédacteur en chef de La Liberté, Fribourg.

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No 48 du 30 novembre 2018, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et une circulaire tous ménages insérée dans l'information communale 3/2018. L'article 12 de la LCo est donc respecté. L'assemblée communale est présidée par Monsieur le Syndic, Daniel Terrapon. L'Assemblée communale est enregistrée et l'enregistrement sera supprimé une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Aucun(e) citoyen(ne) n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, le Président déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Le Président salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation à cette assemblée communale dédiée principalement aux budgets 2019. Il salue tout particulièrement **M. Serge Gumy**, rédacteur en chef du journal La Liberté, ainsi que **M. Norbert Carrel**, responsable technique de la commune. **Le Président** demande si, hormis **MM. Serge Gumy et Norbert Carrel**, quelqu'un n'est pas citoyen actif et n'a pas le droit de vote. Ce n'est pas le cas. **MM. Laurent Waeber et Gianmarco Mariotti** sont nommés scrutateurs. Le total des voix est de 55. Dès lors la majorité absolue est de 28 voix.

Ensuite, **le Président** demande si l'Assemblée communale a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour affiché et rappelé ci-dessous.

M. Yvan Jordan a une proposition à faire lors de l'examen du budget et il demande s'il doit l'annoncer avant car une votation par l'Assemblée communale serait nécessaire.

Le Président demande si la suggestion fait partie de l'ordre du jour ou non.

M. Yvan Jordan répond que cela concerne le budget.

Dès lors, la proposition sera présentée et traitée sous le point de l'ordre du jour en question.

Ordre du jour :

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1er octobre 2018

(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

3. Modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales de 0.914 à 0.89 par franc payé à l'Etat

4. Budgets 2019

4.01. Présentation du budget de fonctionnement

4.02. Achat d'un véhicule semi-utilitaire Dacia Dokker

4.02.01. Rapport de la commission financière

4.02.02. Vote du crédit y relatif

4.03. Réfection d'un chemin de la forêt de la Buchille à Lovens

4.03.01. Rapport de la commission financière

4.03.02. Vote du crédit y relatif

4.04. Budgets de fonctionnement et d'investissements

4.04.01. Rapport de la commission financière

4.04.02. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

5. Divers

28.1 Promotion des nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

Le Président informe que six nouveaux citoyens ont atteint l'âge de leur majorité civile et qu'ils ont été invités personnellement à participer à leur première assemblée communale. Il salue la présence de **M. Timothée Rossier** et il le remercie de son intérêt pour les affaires communales. Il espère que cette première Assemblée communale ne sera pas la seule et qu'elle sera suivie par de nombreuses autres. Il est accueilli par de chaleureux applaudissements. **Mme Eléonore Hirt**, nouvelle citoyenne, est excusée.

28.2. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1er octobre 2018

Le Président informe qu'à la lecture du règlement du personnel et du procès-verbal de l'Assemblée communale du 1er octobre 2018, le Service des communes (SCom) a relevé que tous les articles modifiés n'avaient pas été nommés formellement. En effet, il est nécessaire de mentionner les articles qui ont subi des modifications notables. Le SCom a approuvé le règlement du personnel mais il a demandé qu'une note de bas de

page soit ajoutée dans le procès-verbal du 1er octobre 2018 ainsi que de faire figurer la totalité des articles modifiés dans la prochaine Information communale.

La parole n'est pas demandée.

Le Président remercie **Martine Duc** pour la rédaction du procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté par 55 oui, 0 non et 0 abstention.

28.3. Quotité d'impôt et capacité contributive

Point 3 - Modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales de 0.914 à 0.89 par franc payé à l'Etat

Le Président informe tout d'abord que la pré-étude de fusion à quatre communes, Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz n'aura pas de suite. Si le conseil communal de La Brillaz était d'avis de poursuivre les travaux en vue d'une fusion, il n'en a pas été de même au sein du conseil communal de Cottens.

Dès lors, le conseil communal de La Brillaz s'est penché sur l'éventualité d'une baisse du taux d'impôts en tenant compte des éléments suivants :

les éléments positifs de la réflexion :

- les exercices de ces trois dernières années ont été bénéficiaires ce qui a permis d'attribuer plus de CHF 2'000'000.00 aux réserves communales;
- un graphique présente l'évolution budgétaire de l'impôt sur le revenu. Il est constaté qu'au début des années 2010, l'évolution est en dents de scies, par contre dès 2015 la courbe progresse;
- le catalogue des prestations offertes à la population est important. En cas d'évolution négative des revenus fiscaux, il est possible de diminuer ces prestations sans que le bon fonctionnement de la commune soit mis en danger;

les éléments négatifs de la réflexion :

- les bons résultats des dernières années sont en grande partie dus à des impôts conjoncturels (gains immobiliers, prestations en capital, etc.), éléments dont il n'est pas possible de savoir s'ils vont se reproduire;
- la révision de l'imposition sur les entreprises telle qu'elle a été décidée par le Grand conseil quelques jours avant cette assemblée n'aura pas une grande influence directe pour la commune de La Brillaz. Par contre, à terme, elle aura des répercussions négatives sur les finances communales dont l'ampleur n'est pas connue à ce jour. Au niveau cantonal, les pertes sont estimées à 50 millions. Le canton a prévu de soutenir les communes pendant sept ans à hauteur de 8.5 millions par année et 15 millions pendant deux ans seront attribués aux 45 communes qui sont les plus touchées par cette nouvelle imposition des entreprises. Comme la presse l'a révélé, la commune de Villars-sur-Glâne va perdre entre 10 et 13 millions de revenus fiscaux dès l'entrée du nouveau régime. Actuellement, cette dernière verse plus de CHF 10 millions dans le fond de la péréquation intercommunale. A moyen terme, c'est-à-dire lorsque le canton cessera son aide envers les communes, l'impact s'en ressentira forcément;
- l'évolution démographique de la commune devrait être moins importante ces prochaines années du fait que les terrains à bâtir disponibles ne sont pas nombreux. En effet, de nouvelles zones à bâtir ne sont pas envisageables tant que les zones existantes ne sont pas toutes construites, ce qui engendrera un frein à l'évolution positive de la démographie.
- les répercussions du Plan d'infrastructures des eaux potables (PIEP) sur les taxes communales ne seront pas connues avant début 2020. C'est une obligation légale que chaque commune doit remplir avec l'obligation de générer des taxes dans les réserves obligatoires qui auront pour seul but l'entretien du réseau d'eau. Impact qu'il va falloir calculer. Le conseil communal a choisi de ne pas attendre mais de réévaluer la

situation dans quelques années dès que le PIEP et le nouveau règlement seront mis en place;

- la non maîtrise des charges liées aux obligations cantonales et intercommunales représentent plus de la moitié du budget communal. Il cite en exemple, la participation de la commune à l'entretien des routes cantonales. La commune de La Brillaz n'a qu'un seul tronçon de route cantonale qui la traverse (Chénens-Corserey), mais sa participation à l'entretien desdites routes a été pour 2016 de CHF 55'000.00 et de CHF 82'000.00 pour 2018, ce qui représente une augmentation de 49 %. Pour 2019, une baisse est prévue par contre pour l'an suivant c'est l'inconnue;
- le coût relatif à la santé est progressif, le montant pour 2017 était de CHF 245'000.00 et pour 2019 le montant sera de CHF 296'000.00. Cette situation est entre autre due au fait que la population devient de plus en plus âgée et nécessite des soins et des structures d'accueil adéquates;
- si la commune souhaite mener à bien les projets qui ont déjà été votés par l'Assemblée communale (crédits d'étude pour la route de Chaffeiru, secteur Lentigny, la route du Chêne et de La Buchille, secteur Lovens et le concept global de mobilité) il est primordial que les finances communales demeurent saines. En réalisant des projets, une obligation légale d'amortissement en découle. Pour exemple, la durée d'amortissement pour une route est de 25 ans.

Ayant pesé les pour et les contres, le conseil communal propose une baisse du coefficient de 0.914 à 0.89 par franc payé à l'Etat pour une durée indéterminée. Cette baisse représente la somme de CHF 134'846.00, soit le 1.6 % de tous les revenus et environ le 5 % de la part influençable des charges.

M. Jérôme Mazza est d'avis que la baisse proposée est très faible pour le contribuable et représente pour la commune un montant non négligeable. Il allègue que la commune est propriétaire d'environ 27 km de routes qui de plus sont toutes dans un piteux état. Sachant que la commune va au-devant de grandes dépenses au niveau des infrastructures routières et qu'une grande partie des charges sont liées et ne peuvent être touchées, il ne souhaite pas que les éventuelles coupes budgétaires interviennent sur le catalogue des prestations offertes à la population. Par conséquent, il n'est pas favorable à la proposition de la baisse du taux d'impôts. Il est d'avis que le catalogue des prestations est plus attractif que les 2 centimes de baisse des impôts. Il est conscient que les frais qui incomberont à la commune sont de plus en plus nombreux. Il cite pour exemple la participation des parents aux frais scolaires et aux activités sportives qui ne peuvent plus leur être exigées. Par conséquent, les coûts sont assumés par la commune. Il est d'avis qu'il serait regrettable de devoir renoncer à l'organisation des camps de ski des écoles faute de moyens financiers.

Le Président répond que les derniers éléments cités font partie des soucis du conseil communal. Par contre, il n'est pas d'accord avec **M. Jérôme Mazza** quant au piteux état des routes communales.

M. Gianmarco Mariotti demande quelle est la stratégie du conseil communal car une baisse d'impôts est proposée malgré que les éléments négatifs soient plus nombreux que les positifs.

Le Président allègue que les dépenses annuelles en entretien des routes s'élèvent à environ CHF 80'000, montant dans lequel n'est pas compris le salage et le déneigement. L'entretien courant pourrait être réduit de 25 %. Les éléments négatifs sont là afin que le conseil communal en tienne compte lors de l'évaluation des projets, à savoir s'ils peuvent être réalisés ou non. Il précise que le conseil communal est dans ses droits de présenter des budgets déficitaires pour autant que le montant des charges n'excède pas plus du 5 % des recettes. Le conseil communal actuel n'est pas favorable à cette solution. La commune aurait également la possibilité d'emprunter.

M. Yvan Jordan demande si la commune est déjà en possession du trend des comptes 2018.

Le Président répond par la négative car il est encore trop tôt.

M. Bernard Oberson rappelle que depuis plus de 20 ans la commune présente des comptes bénéficiaires. Même lors de la présentation de budgets légèrement déficitaires, en fin d'année les comptes étaient largement positifs. Par exemple, suite à la construction de la salle polyvalente, de l'école Caméléon, il allègue que le conseil communal avait annoncé des déficits et que finalement cela n'a pas été le cas. Il qualifie la situation financière de la commune de très bonne et il est d'avis qu'il n'y pas lieu de s'alarmer car la baisse proposée n'est pas significative.

Le Président qualifie la situation financière de la commune de bonne. Pour qu'elle puisse être qualifiée de très bonne, le coefficient devrait être en dessous des 50 centimes par franc payé à l'Etat.

M. Christian Yerly demande si le montant des réserves de CHF 2'000'0000.00 est un montant réel et s'il est attribué.

Le Président allègue que les réserves sont toujours attribuées. Il précise qu'un certain montant avait été attribué à la réserve pour l'achat de la parcelle 630 RF, secteur Lentigny et l'année suivant le montant a été dépensé. De l'argent est mis en réserve pour les projets routiers entre autre. En 2017, un montant a été attribué à la réserve pour les bâtiments communaux car une étude de stratégie d'utilisation et de rénovation est en cours.

M. Damien Rime demande les raisons qui ont poussé le conseil communal à présenter une baisse du coefficient sans attendre que les incertitudes énoncées soient levées.

Le Président informe que le conseil communal a pris cette décision afin qu'il assume lui-même les conséquences d'éventuelles coupes budgétaires car on est à la mi-législature. Le conseil communal a estimé qu'il ne serait pas correct de présenter une baisse d'impôt en fin de législature et de laisser le prochain conseil communal affronter les éventuelles difficultés.

M. Gianmarco Mariotti allègue que cette baisse n'est pas pour rendre la commune plus attractive mais que c'est une sorte de cadeaux aux citoyens.

Le Président répond que la proposition est pour rendre la commune plus attractive. Le seuil des 90 centimes peut provoquer un blocage psychologique. Aujourd'hui, la commune de La Brillaz est la 13^{ème} ou 14^{ème} commune la plus chère du canton. En descendant à 89 centimes, la commune devrait se situer en dessous du 25^{ème} rang.

La parole est passée à la commission financière.

M. Dominique Baudois, président, donne lecture du rapport de la commission financière :

"Modification du coefficient de l'impôt communal

Le mardi 27 novembre 2018, une séance entre la commune représentée par M. Terrapon, Syndic et Mme Eltschinger, boursière et la Commission financière a permis de débattre de cet important sujet. La Commission a pris connaissance des arguments et des bases de réflexions prises en compte par le Conseil communal pour l'argumentation de la baisse du coefficient de l'impôt communal des personnes physiques et morales de 0.914 à 0.89.

Au vu des chiffres avancés par le Conseil communal, cette proposition de baisse du taux d'imposition est perçue positivement par la Commission financière. Elle est prudente et est comprise comme une première étape de la réflexion. C'est pourquoi une analyse complémentaire ultérieure portant sur d'autres paramètres est attendue. Au sens de la Commission, les critères à considérer pourraient être:

- *L'introduction de la nouvelle loi sur les finances communales par la mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)*
- *L'effet de la réforme fiscale et le financement de l'AVS (PF17 / RFFA) sur la péréquation financière*
- *L'encaissement des taxes communales (eaux usées, déchets et prochainement eau de boisson)*
- *Les rentrées fiscales*
- *Les subventions*

Cette approche plus globale permettra de réévaluer ultérieurement la situation financière de notre commune.

A l'unanimité, la Commission financière est convaincue que la Commune peut se permettre cette baisse du coefficient sans prendre de risques particuliers. Elle attend du Conseil qu'il poursuive la réflexion en tenant compte des éléments cités ci-avant.

Au regard de la liste officielle des coefficients publiée par l'Etat, avec la baisse annoncée, le classement de la commune passerait de la 29^{ème} à la 25^{ème} position sur 30 communes au niveau du district et de la 123^{ème} à la 111^{ème} sur 136 au niveau cantonal (état au 1^{er} août 2017). Il reste donc un potentiel d'amélioration."

M. Dominique Baudois ajoute que la commune de La Brillaz peut se permettre cette baisse. Par contre, une nouvelle évaluation devra être faite dans trois ans.

Le Président invite l'Assemblée communale à passer au vote. Il demande aux citoyens qui approuvent la baisse du coefficient de l'impôt communal de 0.914 à 0.89 par franc payé à l'Etat de lever la main.

L'Assemblée communale approuve par 49 oui, 2 non et 4 abstentions.

28.4. Budget annuel

Point 4 - Budgets 2019

4.1. Présentation du budget de fonctionnement

Le Président informe que le budget qui sera présenté a été calculé sur la base du nouveau coefficient d'impôt qui vient d'être approuvé.

En préambule, **le Président** informe qu'une différence notable est à relever entre les charges budgétées pour l'année 2018 et 2019 (CHF 1'329'946.00). Cette différence provient essentiellement du fait que les dépenses au niveau de l'ancien cercle scolaire de La Brillaz-Corserey étaient intégrées à la comptabilité communale de La Brillaz. La différence ne signifie pas une diminution des dépenses par rapport à l'année 2018.

Le montant total des charges pour l'année 2019 se monte à CHF 8'503'725.35. Cela représente un excédent de charges de CHF 49'793.80. La répartition des charges est présentée à l'écran. Il est constaté que :

- les charges liées cantonales se chiffrent à CHF 2'265'488.95, ce qui représente le 26.64 % du total des charges. Pourcentage en légère hausse par rapport au budget 2018;

- les charges liées par conventions se chiffrent à CHF 1'588'327.35, montant très nettement inférieur au budget 2018. Comme expliqué précédemment, en raison du changement de cercle scolaire;
- les charges communales ordinaires se chiffrent à CHF 4'226'847.25, ce qui représente une baisse de l'ordre de CHF 450'000.00 par rapport au budget 2018. Cette différence est également due au changement de cercle scolaire en lien avec la gestion des bâtiments scolaires;
- les amortissements obligatoires qui présentent une bonne stabilité, se chiffrent à CHF 423'061.80, soit 4.98 % du total des charges.

Le tableau présenté démontre les charges de fonctionnement par dicastère selon leur importance, soit :

- l'enseignement et la formation sont toujours en tête des dépenses communales :	
CHF 2'450'034.75	(28.81 %);
- les finances, impôts et bâtiments : CHF 1'277'354.80	(15.02 %);
- les affaires sociales : CHF 1'197'285.85	(14.08 %);
- la protection, l'aménagement et l'environnement : CHF 1'072'789.30	(12.62 %);
- la santé : CHF 760'518.95	(8.94 %);
- l'administration : CHF 634'518.20	(7.46 %);
- les transports et communications : CHF 629'829.70	(7.41 %);
- le culte, la culture et les loisirs : CHF 234'588.60	(2.76 %);
- l'ordre public : CHF 227'963.20	(2.68 %);
- l'économie : CHF 18'842.00	(0.22 %).

Le Président précise que dans le coût de la santé est prévu un montant de CHF 20'000.00 pour l'achat de quatre défibrillateurs qui seront installés dans chacun des villages et à la salle polyvalente. Le montant de l'animation socio culturelle est en hausse car dès l'année prochaine il est prévu que Buisson Mobile élargissent sa palette d'activités en organisant des animations dédiées à l'entier de la population et non seulement aux enfants comme cela a été le cas durant l'année 2018.

M. Yvan Jordan allègue que ces dernières années, les budgets ont été élaborés de manière correcte. Il rappelle que la loi sur les communes précise qu'une commune ne doit pas faire de super bénéfice. Dès lors, il souhaite proposer un frein au super bénéfice, c'est-à-dire que si un bénéfice de CHF 400'00.00 est réalisé, CHF 200'000.00 restent à la caisse communale et les autres CHF 200'000.00 devraient être redistribués aux contribuables directement lors de l'imposition de l'année suivante. Ainsi, les contribuables bénéficieraient d'un retour sur investissement. Il allègue, qu'en cas de fusion, les réserves profiteraient alors également aux autres communes.

Le Président répond qu'il respecte sa position, par contre la proposition n'est pas adaptée à la situation présentée car le budget 2019 est déficitaire. Par contre si le résultat des comptes 2018, qui seront présentés à l'Assemblée communale au printemps 2019, présente un bénéfice, les citoyens auront la possibilité de contester la proposition de répartition aux réserves.

M. Yvan Jordan souhaite être proactif afin de ne pas devoir en rediscuter.

Au vu de la loi, **Mme Brigitte Eltschinger**, caissière communale, répond qu'il n'est pas possible de voter sur des éléments qui n'existent pas.

Le Président invite **M. Yvan Jordan** à attendre l'assemblée communale du printemps 2019 qui sera dédiée aux comptes 2018 pour y formuler sa suggestion.

M. Yvan Jordan accepte la proposition.

4.2. Matériel, véhicules, machines

Achat d'un véhicule semi-utilitaire Dacia Dokker

Concernant le parc du service de l'édilité, **le Président** informe qu'en avril 2016, sous l'ancienne législature, un crédit de CHF 240'000.00 avait été voté par l'Assemblée communale pour l'achat d'un tracteur et de diverses machines qui s'y accouplent.

Il précise qu'un emploi social a été créé au cours de l'année 2018. Cette personne doit être en possession du permis de conduire car le poste exige de nombreux déplacements sur le territoire communal. Dès lors trois employés communaux sont appelés à se servir des véhicules communaux. Actuellement, le parc est composé d'un pickup Nissan, d'un tracteur Claas et d'un micro tracteur John Deere qui sert à déblayer les trottoirs et tondre le gazon des terrains de football. **Le Président** ajoute que le tracteur n'est pas approprié à certains déplacements, comme par exemple le relevé des compteurs d'eau, et que les employés communaux doivent souvent utiliser leur véhicule privé. Afin de parer à ce manquement, le conseil communal propose d'acheter un nouveau véhicule "Dacia Dokker 1.2 Comfort". Il servira également aux déplacements du responsable technique ainsi qu'aux conseillers communaux qui se rendent à diverses séances. Cet investissement représente CHF 17'000.00 et son financement est prévu par la trésorerie communale avec un amortissement prélevé sur la réserve.

M. Bernard Oberson demande quel est le montant consacré au paiement des indemnités kilométriques des véhicules privés.

Le Président répond qu'actuellement le montant est encore relativement faible et qu'un montant annuel n'est pas encore connu car le problème est apparu au printemps 2018. C'est le fontainier de la commune qui utilise le plus son véhicule privé, il arrive à quelque 100 à 150 km par mois. Cette demande est faite afin que les employés communaux soient au bénéfice d'un certain confort de travail et par principe d'assurance. De ce fait, tous les véhicules utilisés seront des véhicules appartenant et assurés par la commune.

M. Bernard Oberson allègue que l'achat du véhicule représente CHF 17'000.00, puis il faut compter entre CHF 3'000.00 et CHF 5'000.00 de frais annuels. Afin que l'investissement soit rentable, cela équivaut à 5'000 km par an et il semble que ce dernier objectif ne sera pas atteint. Il relève également que cette auto occupera une des places de parc sises autour du bâtiment de l'administration alors que ces dernières sont déjà très occupées. Il allègue que de nombreuses entreprises paient les kilométrages effectués par les véhicules privés de leurs employés et que cela ne pose pas de problèmes d'assurances.

Le Président répond que l'investissement proposé était la meilleure solution aux yeux du conseil communal et il prend acte de l'avis précité.

M. François Magnette informe qu'un véhicule Dacia Dokker est déjà disponible à partir de CHF 9'920.00 (modèle basic) et il demande les raisons qui font que le prix soumis est de CHF 17'000.00.

Le Président répond avoir contrôlé si l'offre datant du mois d'octobre 2018 était toujours d'actualité. Elle se chiffre exactement à CHF 16'550.00 et il rappelle que les demandes d'investissement font l'objet d'un montant arrondi. Il précise que l'offre est basée sur un modèle dit "confort", qui est de plus équipé d'un radar de recul et d'un jeu de pneus d'hiver.

M. Pascal Labastrou demande si des appels d'offre ont été effectués.

Le Président répond par la négative car sur les véhicules de marque Dacia dont le prix est peu élevé, le prix catalogue est appliqué. De ce fait, aucun rabais n'est accordé. De

plus, il informe que les frais d'immatriculation seront facturés. La fiabilité de ces véhicules lui a été confirmée par le groupe RWB qui en possède une cinquantaine circulant dans toute la Suisse romande.

M. Yvan Jordan propose que ce véhicule soit équipé d'un crochet et d'une remorque. Afin de ne pas devoir faire une nouvelle demande en Assemblée communale, il demande si ces éléments ont été prévus au budget. Si tel n'est pas le cas, il est d'avis d'incorporer les coûts dans la présente demande.

Le Président répond que la commune est déjà en possession d'une remorque et qu'il est sans doute possible d'équiper le véhicule d'un crochet.

4.2.1. Commission financière **Rapport de la commission financière**

M. Olivier Telley, vice-président, donne lecture du rapport de la commission financière :

"Achat d'un véhicule semi-utilitaire Dacia Dokker

*L'achat de ce véhicule supplémentaire devisé à **CHF 17'000.00** servira à pallier aux inconvénients inhérents à l'utilisation actuelle des deux véhicules existants. Il pourra également être à disposition du responsable technique et dans la mesure des disponibilités et des besoins être utilisé par les conseillers et le personnel administratif pour des déplacements professionnels dans et hors territoire communal.*

Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des investissements.

Cet investissement n'était pas prévu dans la planification financière 2019 – 2023. Toutefois, sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."

4.2.2. Vote du crédit y relatif

Du moment que la fréquence d'utilisation du nouveau véhicule et son indispensabilité ne sont pas connus, **M. Gianmarco Mariotti** demande s'il n'aurait pas été judicieux de conclure un leasing sur 2-3 ans puis par la suite prévoir son achat.

Le Président répond que le leasing est peu usité dans une commune et que le choix stratégique du conseil communal s'est porté sur l'achat dudit véhicule. Afin d'éviter des pertes de temps aux employés communaux ainsi que des déplacements inutiles, ce véhicule est vraiment indispensable.

M. Gianmarco Mariotti ne conteste pas l'achat par contre il pense que le coût serait moindre.

Le Président répond que ce véhicule sera utilisé jusqu'au moment où son utilisation ne sera plus possible.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'achat du véhicule Dacia Dokker pour un montant de CHF 17'000.00.

L'Assemblée communale approuve par 52 oui, 1 non et 2 abstentions.

4.3. Forêt communale, économie forestière, - Routes, trottoirs, places de parcs communaux **Réfection d'un chemin de la forêt de la Buchille à Lovens**

Plan à l'appui, **Thomas Chappuis** présente le tronçon du chemin forestier qui nécessite une réfection. Il précise que les travaux s'effectueront depuis la cabane des bûcherons sise sur Lovens jusqu'à En Salley à Onnens et ce sur une longueur de 1'000 m. et une largeur de 3m. Les bouts de chemins pentus sont les plus abîmés et ce suite aux pluies. Il a été décidé de mettre de nombreuses traverses pour l'élimination des eaux et de créer une saignée longitudinale le long du chemin. Se référant à la soumission de l'entreprise la mieux placée, le coût des travaux a été budgété à CHF 84'329.10 (TTC), arrondi à CHF 85'000.00. Une subvention cantonale sera allouée à hauteur de 60 %, ce qui représente CHF 51'000.00. Dès lors, un montant de CHF 34'000.00 sera à charge de la commune. Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des investissements.

Utilisant souvent ce chemin, **Mme Sonia Marilley** confirme que le tronçon précité a besoin d'être refait. Par contre, elle est d'avis que l'autre partie du chemin est également en mauvais état et elle propose de refaire la boucle dans son entier ainsi que le chemin qui descend depuis la déchetterie de Lovens (route de La Buchille) étant emprunté pour rejoindre ladite boucle.

Thomas Chappuis répond que la demande de réfection émane de l'exploitation forestière ainsi que des exploitants agricoles. De ce fait, seuls les chemins utilisés par les bûcherons et les exploitants agricoles ont fait l'objet de l'étude. Il précise que la réfection du chemin évoqué ci-dessus n'a pas été étudiée, par contre l'entier de la boucle a été passé en revue.

M. Frédéric Morel demande si tous les chemins sis dans la forêt concernée sont communaux et si toutes les parcelles voisines appartiennent à la commune. Il allègue que lors de la réfection des chemins dans la forêt du Bois de Bouleyres à Lentigny, tous les propriétaires de forêts ont dû participer au paiement des travaux.

Thomas Chappuis répond que dans le cas présent, seule la commune de La Brillaz est propriétaire.

M. Pierre-Alain Chassot demande quelles sont les exploitations agricoles qui utilisent les chemins précités. Il fait remarquer que certains chemins sont juste marqués et il demande s'ils seront refaits.

Thomas Chappuis répond que les chemins situés dans la montée partent vers des parcs. Ils sont créés à force de passer et par contre, ils ne sont pas véritablement des chemins. Il rappelle que la réfection concerne uniquement les chemins par lesquels les machines servant au bûcheronnage sont amenées. Il est précisé que les troncs d'arbres sont transportés par des camions.

M. Jérôme Mazza allègue que le tronçon menant à Corjolens est vraiment dangereux.

M. Yvan Jordan soutient la proposition de **Mme Sonia Marilley** concernant la réfection du chemin partant depuis la déchetterie de Lovens car de profondes ornières entravent la promenade avec des poussettes. De plus, il est le chemin principal permettant aux promeneurs d'entrer dans la forêt.

Thomas Chappuis prend note des propositions. Il précise que le but de la réfection n'est pas d'aménager tous les chemins afin qu'ils soient accessibles aux véhicules.

M. Patrick Rey demande quelle est la durée de vie du revêtement prévu sachant que des véhicules lourds emprunteront ledit chemin.

Il est relevé que cela fait environ 25 ans que le chemin en question avait été refait.

Thomas Chappuis répond ne pas avoir connaissance de la durée de vie du revêtement prévu.

Le Président précise que des rigoles permettant l'évacuation des eaux sont inexistantes sur le chemin en question ce qui a accéléré sa dégradation. Le but de la réfection est de mettre en place un système d'évacuation des eaux afin de prolonger la durée de vie du revêtement. Il relève que les chemins équipés de telles traverses sont encore en bon état.

M. Laurent Monneron demande si l'obtention de la subvention cantonale est limitée dans le temps. Si tel n'est pas le cas, il ne juge pas nécessaire d'entreprendre les travaux en 2019. Ce dernier emprunte ce chemin à vélo et il est d'avis que sa réfection est un luxe. Il estime que les camions peuvent accéder par l'autre côté et que la réfection du chemin peut attendre quelques années. Par contre, il relève que la subvention est très intéressante et qu'il est judicieux d'en profiter.

Thomas Chappuis informe que les demandes de subvention doivent être faites afin d'être validées par le canton. Ladite demande a déjà été annoncée, de ce fait elle fait partie du budget communal 2019. Il précise que l'exploitation forestière demande sa réfection depuis plusieurs années.

4.3.1. Commission financière **Rapport de la commission financière**

M. Olivier Telley, vice-président, donne lecture du rapport de la commission financière :

"Réfection d'un chemin forestier à la forêt de la Buchille à Lovens

*Cet investissement de **CHF 85'000.00** est établi sur la base de la soumission de l'entreprise placée en tête des firmes soumissionnaires et concerne le tronçon reliant la cabane forestière de Lovens à la route En Salley à Onnens. La réfection d'une longueur de 1000m sur 3m de large sera pourvue de nombreuses infrastructures permettant l'évacuation des eaux de pluie.*

*Une subvention cantonale de 60% soit de **CHF 51'000.00**, est attendue. Elle réduit le coût à la charge de la commune à **CHF 34'000.00**.*

Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des investissements.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."

4.3.2. Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement pour la réfection du chemin de La Buchille à Lovens pour un montant de CHF 34'000.00 (CHF 85'000.00 de charges et CHF 51'000.00 de produit (subvention cantonale).

L'Assemblée communale approuve par 52 oui et 3 abstentions.

Le Président remercie **Thomas Chappuis** pour son travail et sa présentation.

4.4. Budgets de fonctionnement et d'investissements

Le Président fait savoir que le budget des investissements sont scindés en trois, il y a les crédits liés par rapport aux investissements cantonaux (aucun élément ne figure à ce poste), les crédits de paiements et les crédits d'engagement.

Une petite correction est à apporter par rapport au document figurant dans l'Information communale.

Concernant les crédits de paiement :

Il faut ajouter le montant de CHF 110'000.00 correspondant au crédit d'étude pour la Réfection de la route de Chaffeiru, secteur Lentigny, qui a été voté lors de l'Assemblée communale du 1er octobre 2018. A contrario, il faut déduire le montant de CHF 315'000.00 relatif aux canalisations de Lovens car il doit figurer dans les crédits d'engagement. L'erreur était déjà présente lors de l'Assemblée communale du 7 mai 2018 relative à la modification des budgets, mais par contre elle n'a pas été détectée à ce moment-là.

Par conséquent, le montant des crédits de paiement est de **CHF 1'951'221.80** au lieu de CHF 2'156'221.90.

Concernant les crédits d'engagement :

Il faut ajouter CHF 315'000.00 correspondant aux canalisations de Lovens.

Par conséquent, le montant des crédits d'engagement est de CHF 406'000.00 au lieu de CHF 91'000.00.

Le montant total du budget des investissements pour 2019 est de **CHF 2'357'221.80** au lieu de 2'247'221.80.

Dans les crédits d'engagement, **M. Gianmarco Mariotti** rappelle que l'achat du véhicule ainsi que l'aménagement du chemin forestier ont été présentés, par contre il demande à quoi correspond le poste "Rénovation des bâtiments".

Le Président répond que le montant figurant sous le poste précité est un crédit d'intention, c'est-à-dire que le conseil communal envisage l'entretien et la rénovation de bâtiments communaux. Cela fait suite à la présentation de la stratégie relative à l'optimisation de l'utilisation des bâtiments communaux. Ledit élément n'a pas encore été présenté à l'Assemblée communale. Il le sera et ensuite, en cas d'acceptation, le montant figurera dans la catégorie des crédits de paiement. Il précise que ce soir, deux crédits d'engagements ont été acceptés qui dès lors figureront dans les crédits de paiement.

4.4.1. Rapport de la commission financière

M. Claude Marro, membre, donne lecture du rapport de la commission financière :

"Préambule

Les membres de la Commission financière ont pris connaissance et analysé les dossiers reçus. Ils se sont réunis à 3 reprises pour examiner ces documents.

Cette dernière a également pris connaissance des décomptes finaux concernant :

Administration communale : transformation des bureaux

Crédit accepté: CHF 50'000.00.

Montant net utilisé: CHF 45'212.45.

Montant inférieur au budget consenti: CHF 4'787.55 (9,57%).

Route de la Perreire à Lovens : Réfection du revêtement bitumineux

Crédit accepté: CHF 70'000.00.

Montant net utilisé: CHF 62'972.20.

Montant inférieur au budget consenti: CHF 7'027.80 (10.04%)

Budgets de fonctionnement et d'investissements

Budget de fonctionnement

Comparaisons entre le budget 2018 et le budget 2019

Le budget 2019 affiche un excédent de charges de CHF 49'793.80 alors que le budget 2018 prévoit un bénéfice de CHF 55'393.40. Cette différence négative de CHF 105'187.00 entre les deux budgets est en partie due à la baisse du coefficient de l'impôt représentant la somme de CHF 135'000.00 environ. Rien d'alarmant dans la mesure où le dépassement des produits n'atteint que 0.58% par rapport à 5% obligeant l'Autorité à procéder à une hausse d'impôts.

Produits

L'augmentation globale des recettes fiscales principales est de CHF 44'800.00 environ. Compte tenu des informations disponibles, la commission estime que cette majoration est plausible. Elle est en lien avec l'accroissement partiel de la population, les projections fournies par l'Etat et la baisse d'impôts de 2.4 points tout en restant prudente.

Le montant à recevoir au titre de la péréquation financière augmente de CHF 22'800.00, soit à CHF 466'822.00.

Charges

Il est intéressant de constater une économie non négligeable sur les transports scolaires. Cette économie est due à la décision prise par le Conseil de quitter le cercle scolaire. Malgré cette mesure impopulaire pour certains, il est à relever que le gain s'élève à environ CHF 118'000.00 selon les chiffres fournis par le Conseil.

Par contre, cette économie est en partie impactée par des charges supplémentaires d'environ CHF 40'000.00, toujours selon le Conseil. Elles sont liées à l'arrêt du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'enseignement de base (écolage, fournitures scolaires, camps et activités diverses).

En l'état, ces montants sont provisoires et attendent confirmation lors des comptes 2019.

Préavis de la Commission financière relatif au budget de fonctionnement 2019

Sur la base des informations qu'elle a reçues et des considérations émises ci-dessus, la Commission financière arrive à la conclusion que ce budget est réaliste et pondéré.

Elle donne donc un préavis positif au budget de fonctionnement 2019 tel que présenté.

Budget d'investissements

Les reports d'investissements déjà acceptés par l'Assemblée communale s'élèvent à CHF 2'266'221.80. A ce montant s'ajoutent les investissements relatifs à l'achat d'un véhicule de CHF 17'000.00 et à la réfection du chemin forestier à CHF 85'000.00 (votés ce soir) ainsi que CHF 40'000.00 affectés à la rénovation de bâtiment (voté ultérieurement) soit au total CHF 2'408'221.80 auxquels il faut retrancher CHF 51'000.00 de subvention cantonale pour le chemin forestier, soit **CHF 2'357'221.80**.

La capacité de crédit disponible de la commune, selon les informations les plus récentes du Service des communes, est de CHF 5'918'000.00 (arrondie, situation au 31.12.2017).

La Commission rappelle que le budget des investissements est uniquement un budget d'intention et que chaque nouvel investissement prévu devra être soumis à l'approbation de l'Assemblée communale.

Préavis de la Commission financière relatif au budget d'investissement 2019

Sur la base des informations qu'elle a reçues et des considérations émises ci-dessus, la Commission financière émet un préavis positif au budget général des investissements 2019."

4.4.2. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver le budget de fonctionnement 2019 présentant des charges pour un montant de CHF 8'503'725.35, un total des produits de CHF 8'453'931.55 et un excédent de charges de CHF 49'793.80.

L'Assemblée communale approuve le budget de fonctionnement 2019 par 55 oui.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver le budget des investissements 2019 présentant des charges pour un montant de CHF 2'408'221.80 et un revenu de CHF 51'000.00, soit une charge nette de CHF 2'357'221.80.

L'Assemblée communale approuve le budget des investissements 2019 par 55 oui.

A titre personnel, **le Président** tient à remercier **Mme Brigitte Eltschinger**, caissière communale car, suite à la démission de **M. Claude Mettraux**, le conseil communal n'a plus de responsable des finances. De ce fait, sans l'aide de **Mme Brigitte Eltschinger**, l'élaboration des deux budgets 2019 aurait été difficile. Elle est remerciée par applaudissements.

28.5. Propositions

Point 5 - Divers

Mme Rose-Marie Diacon remercie le conseil communal pour la belle fête organisée à l'occasion du départ de **Mme Rachel Mullener**, responsable de l'école maternelle sise à Onnens. Elle précise que **Mme Mullener** et elle-même ont apprécié le fait que les enfants aient été placés au centre de la manifestation. Élément qui est en parfaite adéquation avec la personnalité de cette dernière.

Le Président précise que les remerciements reviennent à Vanessa Joye Safavi, conseillère communale, qui est l'organisatrice dudit événement.

M. Pierre-Alain Chassot demande si les poteaux sis le long de la route de Lovens ont été enlevés uniquement pour l'hiver.

Le Président répond par l'affirmative car il serait impossible de dégager le trottoir au chasse-neige sans les enlever.

Le long de la route à Onnens, **M. Pierre-Alain Chassot** affirme que la problématique est présente à cause des arbres. De plus, lorsque le chasse neige sort de la place de l'ancien café, la neige est poussée sur le trottoir. De ce fait, les enfants n'arrivent plus à passer. L'an dernier, il est allé dégager un passage et il demande s'il n'est pas possible de faire quelques modifications sur le petit chasse-neige afin qu'il puisse passer entre les arbres.

Le Président répond que le nouvel emploi dit "social" va permettre de dégager un peu mieux les endroits non accessibles au chasse-neige.

Sur la route de Lovens, lorsqu'il y a les poteaux précités, **M. Pierre-Alain Chassot** affirme que ce ne sont pas les véhicules descendant qui doivent s'arrêter alors que c'est ce qu'il se passe. Il demande également le pourquoi du choix de la couleur grise et non pas d'une couleur vive.

Le Président répond que la logique veut que ce soient les voitures qui sont du côté du trottoir qui doivent s'arrêter. Par rapport à la couleur, c'est un choix esthétique.

En montant la route de Lovens, **M. Jérôme Mazza** demande si c'est normal que le bus se mette du côté gauche afin que la voiture puisse passer par la gauche également. Il allègue que les poteaux sont trop rapprochés et ne permettent pas au bus de se mettre entre-deux.

M. Pierre-Benoît Yerly informe que sur la route de Lovens, lorsque les grands bus passent, ils n'arrivent pas à se mettre entre les poteaux car leur espace est insuffisant. De ce fait, les autos ne peuvent pas descendre la route depuis Lovens.

Le Président prend note des remarques et des solutions seront étudiées en collaboration avec les TPF.

Mme Sonia Marilley allègue que sur la route de Lovens, le poteau sis devant chez **M. Frédéric Bugnon** est dangereux car il y a un manque de visibilité dû au contour et d'autre part les poteaux étant très serrés, les bus ne peuvent pas se mettre tout à droite de la chaussée afin de regarder si un véhicule descend depuis Lovens. Elle suggère d'étudier cette problématique.

Le Président prend note.

M. Jérôme Mazza informe que les communes voisines ont toutes acquis des radars informant de la vitesse effectuée par les véhicules. Ils sont installés à différents emplacements le long de leurs routes. Il est d'avis que ces derniers sont efficaces et il demande si la commune a prévu un tel achat.

Le Président répond par l'affirmative. La dépense est prévue dans le budget de fonctionnement 2019.

M. Bernard Oberson dit que cela fait déjà une quinzaine d'années que la salle polyvalente a été construite et que c'est un bel outil pour les sociétés. Il allègue que l'accès par le bas n'est pas adéquat car des cailloux sont amenés à l'intérieur ce qui peut provoquer des détériorations au sol. Il demande si son aménagement est envisagé. Il est d'avis qu'il serait bien d'effectuer quelques travaux d'aménagement avant les futures grandes manifestations (Fête des musiques, Sekulic 2020).

Le Président répond que si l'extérieur est goudronné, l'installation de cantines sera compliqué voire impossible. Il précise que le sujet a déjà été abordé au sein du conseil communal et il sera certainement traité dans le courant de l'année prochaine.

M. Sébastien Rossier demande si le problème de la ligne de tir est réglé.

Le Président répond par l'affirmative. Il précise qu'au début du mois de novembre 2018, la commune de La Brillaz a signé une convention avec la ville de Fribourg afin que les tireurs de la commune puissent se rendre à la Montagne de Lussy à Romont pour effectuer leurs tirs obligatoires. Il ajoute que malgré tous les tireurs ont le choix du stand.

M. Sébastien Rossier estime que ce n'est pas le meilleur choix car la majorité des tireurs de la commune vont au stand de Prez-vers-Noréaz ou de Rosé.

Le Président répond que le choix a été fait par rapport à son coût. Il n'a plus les montants en tête mais la question a été vite résolue car la différence du coût était grande (multiple de 5).

M. Yvan Jordan remercie le conseil communal pour être intervenu très rapidement suite aux dégradations volontaires intervenues sur la place de jeux à Onnens et pour sa remise en état. Il rappelle que l'hiver passé, suite aux fortes chutes de neige, l'entrée des deux passages à piétons, sis à Onnens, étaient obstrués après le passage du

chasse-neige, ce qui n'était pas idéal pour les enfants qui se rendent à l'école. Il demande à ce ces accès soient déblayés par les employés communaux et il les remercie par avance.

Le Président répond que cet hiver cela devrait mieux se passer.

M. Hansjörg Suter demande quelle est la planification pour la réfection de la route des Moilles menant à Neyruz. Il estime qu'elle a besoin d'être élargie car les véhicules et les convois agricoles sont plus larges qu'à l'époque. Tous ces éléments rendent les croisements difficiles.

Le Président répond que pour l'instant aucun montant n'a pas été prévu dans la planification financière, soit jusqu'en 2022. Il précise que la limitation de la vitesse qui est de 80 km/h. n'est pas adaptée à ce tronçon. Des discussions sont en cours avec le canton afin d'abaisser la limite à 60 km/h. Par contre, il n'est pas certain que le changement de limitation va faire que les autos rouleront moins vite. Ces problèmes de banquettes surviennent car la vitesse est trop élevée par rapport à la situation. Tous les deux ans, quelques milliers de francs sont investis pour la réfection de cette route.

M. Hansjörg Suter propose une réfection totale de la route des Moilles car, selon lui, toutes les dépenses relatives auxdits petits travaux coûtent trop chères.

Le Président prend note de la suggestion.

M. Pierre-Benoît Yerly fait part que la déchetterie de Lentigny a été très bien refaite. Par contre, auparavant il y avait des copeaux et il demande s'ils vont être remis.

Le Président ne sait pas encore si un endroit pourra être trouvé. Par contre, il le remercie de sa remarque et il en prend note.

M. Pierre-Alain Chassot demande pour quand est prévu la fin du chantier de la nouvelle déchetterie. C'est-à-dire quand est-ce que le portail et les grandes portes seront remis.

Le Président répond que cela est prévu pour la fin janvier 2019. Des retards de livraison ont amené à cette situation. Il précise que des malfaçons ont été découvertes dans la réalisation du couvert. Dès lors, ce dernier va être démonté et remonté selon les règles de l'art et ce d'ici début mars 2019 au plus tard si le temps le permet.

Il y a deux ans, il avait été parlé de réduire la vitesse à 30 km/h dans le village, **M. Yvan Jordan** demande où en est le projet. Il est d'avis que cela solutionnerait beaucoup de problèmes.

Le Président répond que le concept global de mobilité va être finalisé au début de l'année 2019. Il précise que le 30 km/h. dans les zones résidentielles est plus ou moins acquis, par contre le 30 km/h. sur les axes entre les villages n'est pas vu favorablement par le Service de mobilité et le Service des points et chaussées. Dès lors, des embûches seront installées afin de limiter la vitesse. Il fait remarquer que l'arrêt de bus de Pierra-Fatta qui vient d'être terminé fait ralentir le trafic.

M. Yvan Jordan précise que le fait de mettre des limitations à 30 km/h dans des impasses coûte très cher, il cite en exemple la commune d'Avry où il habitait précédemment. Il précise qu'en Suisse alémanique et dans les communes telles que Bulle et Romont où 30'000 voitures circulent tous les jours, le 30 km/h a été admis. Pour quelles raisons, cela n'est pas possible ailleurs dans le canton de Fribourg. Il est d'avis que si le 30 km/h est instauré, les embûches ne sont plus nécessaires car elles génèrent du bruit.

Le Président rejoint son avis.

Concernant les dégâts qui ont été faits au mois d'octobre 2018 à l'école Caméléon, **Mme Noëlla Panchaud** demande si elle peut avoir connaissance des résultats.

Le Président répond que les auteurs ont été interpellés par la police il y a seulement une quinzaine de jours. Des sanctions vont être prises entre la commune et les auteurs des faits qui sont mineurs, sans doute des travaux d'intérêts généraux. L'affaire suit son cours.

Le Président a quelques informations à transmettre de la part du conseil communal.

Depuis le 1er novembre 2018, de gros changements sont intervenus au sein du Réseau Santé de la Sarine. Principalement au niveau de la coordination pour les entrées en établissements médicaux sociaux et les soins à domicile. Une centralisation a eu lieu au niveau du district de la Sarine. Les inscriptions dans les homes médicalisés et l'apport de soins à domicile essentiellement pour les personnes âgées sont à annoncer via le site internet cds.sarine.ch ou par téléphone au 026 425 55 25. Ce système fait ses preuves quant à la rapidité de traitement.

Le Président rappelle qu'un siège est vacant au sein du conseil communal. Le dépôt des listes est fixé au 21 janvier 2019 à 12h00. L'élection complémentaire se déroulera le 3 mars 2019. Il précise que depuis peu le village d'Onnens n'est plus représenté. Il précise être à disposition pour toutes demandes de renseignements.

Le Président remercie les citoyen(ne)s pour leur attention et il les invite à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une petite agape à l'étage inférieur.

L'Assemblée est levée à 21h40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président

La Secrétaire

Daniel Terrapon

Martine Duc